


 <p><b>EPTB Charente</b> Etablissement Public Territorial de Bassin Charente</p> 	<p style="text-align: center;"><b>COMITE DE TERRITOIRE SEUGNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>14 SEPTEMBRE, 9H30 – 12H30</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SALLE N°1 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE A JONZAC</b></p> <p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU</b></p>
---	---

## LISTE DES PRESENTS

Prénom Nom	Organisme
Claude GUINET	Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente (CLE Charente)
Baptiste SIROT	Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente)
Jean-Pierre RAVET	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique 17 (FDAAPPMA 17) / Mairie de Jonzac
Jean-Marie BOURRY	Nature Environnement 17 (NE17)
Françoise de ROFFIGNAC	Syndicat Mixte des Réserves de Substitution 17 (SYRES 17)
Yannick OLIVIER	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Bernard MAINDRON	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne en Haute-Saintonge (SMBSHS)
Alain MARGAT	Communauté d'Agglomération de Saintes (CDA Saintes)
Alain TESTAUD	Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente (CLE Charente)
Anne FOCKEDEVY	Association syndicale constituée d'office de la basse Seugne (ASCO)
Angélique QUERAUD	Syndicat du bassin du Né
Michel PERIGORD	Garant Commission National du Débat Public (CNDP)
Arnaud BERNARD	Syndicat Des Eaux 17 (SDE17)
Alexandre AGAT	Chambre d'Agriculture 17 (CA17)
Sarah PAULET	Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente)
Fabien DOUMERET	Communauté Des Communes de Haute Saintonge (CDC Haute Saintonge)
Gilles BRICHET	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique 17 (FDAAPPMA 17)
Gilles FAURE	Garant Commission National du Débat Public (CNDP)
Jacky MOREAU	Syndicat Mixte de la Basse Seugne (SMBS)
Philippe ROUET	Syndicat Mixte de la Basse Seugne (SMBS)
Manuella BROUSSEY	Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)
Isabelle POTIER	NCA Environnement
Corinne FESNEAU	NCA Environnement
Annie PAVIE	Ville de Pons
Jacques BRIE	UFC-Que Choisir Poitou-Charentes
Noémie SCHALLER	Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)
Claude BOUREAU	Syndicat Mixte de la Basse Seugne (SMBS)
Valentin POMMIER	Chambre d'Agriculture 17 (CA17)
Jean-Pierre LHERITEAU	Association Départementale Des Amis des Moulins 17 (ADAM 17)
Lionel BARRE	Association Départementale Des Amis des Moulins 17 (ADAM 17)
Kristell PICHODOU	Conseil Départemental 17 (CD17)
Sonia BENNEVAUD	Direction Départemental des Territoires et de la Mer 17 (DDTM17)
Nicolas GUITTOT	Syndicat Mixte des Réserves de Substitution 17 (SYRES 17)
Romain OZOG	Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente)

## I. INTRODUCTION

---

**Monsieur GUINET (CLE Charente)** ouvre cette séance, dont la thématique principale est le rendu, par le bureau d'études, de l'état des lieux. Il accueille les personnes présentes dans la salle et rappelle les personnes excusées :

- Monsieur Érick Broussard, AFB (Agence Française pour la Biodiversité)
- Monsieur le représentant du NACA (Négoce Agricole Centre-Atlantique).

*Tour de table*

**Mme de ROFFIGNAC (SYRES 17)** précise ce qu'est la CNDP. Suite aux textes publiés, une demande a été exprimée par les coporteurs SYRES 17 et EPTB d'avoir un garant environnemental pour ces différents projets de territoire. Cette demande conjointe a été faite au niveau de la Commission nationale du débat public pour avoir un garant. Sont accueillis avec plaisir dans cette séance, Monsieur FAURE comme garant principal et Monsieur PERIGORD comme garant en suppléant. La position des deux coporteurs est commune sur cette demande et ce financement. Le SYRES 17, le SMASS et l'EPTB sont co-porteurs et co-financeurs de ces garants.

**Monsieur GUINET** ajoute que le positionnement des garants n'est pas d'intervenir. Ils sont observateurs et auditeurs fidèles. Ils ne seront peut-être pas toujours présents aux séances, mais sont des personnes importantes, puisqu'ils sont garants. Ils sont dans la garantie du fond du débat et de l'accompagnement environnemental de ces projets.

**Monsieur FAURE (CNDP)** apporte un complément en précisant que ces garants sont neutres, impartiaux et offrent un recours à ceux qui en auraient besoin.

**Monsieur GUINET** informe qu'il a les coordonnées des garants et les donnera pour, le cas échéant, les contacter en vis-à-vis.

## II. PRESENTATION DU DIAPORAMA DE L'EPTB ET DU SYRES

---

*Présentation par Romain OZOG et Nicolas GUITTOT. Rappel de la définition d'un projet de territoire et ses objectifs. Présentation du calendrier.*

## III. PRESENTATION DU DIAPORAMA DU BUREAU D'ETUDES NCA ENVIRONNEMENT

---

*Présentation de NCA Environnement et de la méthodologie par Isabelle POTIER et Corinne FESNEAU*

**Madame POTIER (NCA Environnement)** mentionne que, par rapport au projet de territoire, il s'agit aujourd'hui d'une présentation de l'état d'avancement de l'état des lieux. L'ensemble des données n'a pas encore été collecté. Des données de certains volumes sont en attente pour avoir une image la plus précise possible, ainsi que toutes les données économiques.

**Madame BROUSSEY (AEAG)** demande si, en plus du cumul annuel, les données concernant la répartition mensuelle de pluviométrie sur l'année sont disponibles.

**Madame POTIER** indique que ces données sont disponibles dans le rapport sur les 30 dernières années, de 1981 à 2010.

**Monsieur DOUMERET (CDC Haute Saintonge)** demande pourquoi la Maine, l'affluent rive gauche de la Seugne, ne se poursuit pas.

**Madame FESNEAU (NCA Environnement)** précise que les couleurs ne représentent pas les cours d'eau, mais les sols.

**Monsieur DOUMERET** remarque que la logique voudrait que la Seugne aille jusqu'à la source et on ne retrouve pas le Trèfle et la Maine.

**Madame FESNEAU** indique que l'échelle utilisée est au 1:250000° et ne permet pas de retrouver tous les affluents.

**Madame de ROFFIGNAC** souhaite savoir à quoi correspondent les 5 niveaux indiqués sur la carte et lequel est en premier. Le niveau représente la nappe d'accompagnement, mais elle demande où sont ces nappes.

**Madame FESNEAU** précise que ce n'est pas si simple et qu'il n'est pas possible de dire clairement si une nappe libre est forcément en accompagnement. Les nappes alluvionnaires seront en accompagnement, sauf certaines qui ont une très grande extension. Le Santonien-Campanien, par exemple, en niveau 1, ne sera pas en accompagnement partout, car quand elle est éloignée de la rivière, elle n'aura pas forcément d'impact sur elle. Il faut regarder forage par forage s'il y a de l'accompagnement. Il ne s'agit pas d'une masse d'eau continue, des porosités existent, des connexions se créent. Ce n'est pas parce qu'on pompe que toute l'eau sera attirée.

**Madame de ROFFIGNAC** demande ce que représentent, sur le niveau 3 par exemple, les couleurs bleu foncé et vert foncé.

**Madame FESNEAU** indique que le niveau 3 représente le Toarcien, dans les nappes du jurassique.

**Madame de ROFFIGNAC** souhaite savoir s'il s'agit de captif, non captif ou accompagnement et demande si la carte peut être lisible par un complet béotien.

**Madame FESNEAU** rappelle que la présentation mentionne les nappes souterraines, sans s'étendre, mais que tous les détails sont dans le rapport.

**Monsieur BOURRY (NE17)** demande à quelles nappes correspondent celles concernées par les Zones de Protection pour le Futur et les autres en usage.

**Madame FESNEAU** informe qu'il en sera question plus loin dans la présentation, notamment concernant l'eau potable. Elle souhaite mentionner que les masses d'eau souterraines ne sont pas un sujet simple. De nombreuses incertitudes subsistent.

**Monsieur RAVET (FDAAPPMA 17)** s'enquiert sur l'évolution de l'état écologique des masses d'eau.

**Madame POTIER** indique que cela dépend des masses d'eau.

**Monsieur RAVET** souhaite avoir un aperçu, pour savoir si les choses s'arrangent ou continuent à se dégrader.

**Madame POTIER** précise que cela s'arrange pour certaines masses d'eau et se dégradent pour d'autres. Le rapport donne le détail. Avec les données de l'Agence de l'Eau, un état d'usage a été réalisé avec l'année de référence 2013, prenant en compte les trois dernières années. Ces données ont été comparées dans le rapport avec les dernières données disponibles en reprenant 2015, 2014 et 2013. Les données plus récentes ne sont pas disponibles.

**Madame BENNEVAUD (DDTM 17)** remarque que, concernant l'état écologique, il existe cinq classes d'état dans la DCE. Les 5 pourraient apparaître. Par contre, l'ordre dans lequel les états ont été placés dans la présentation mérite attention. Ce n'est pas *bon, médiocre, moyen*, mais *bon, moyen, médiocre*. Il faudrait les placer dans cet ordre et rappeler les 5 classes de la DCE.

**Madame FESNEAU** acquiesce.

**Monsieur RAVET** demande si l'état écologique correspond à la présence ou l'absence d'eau. Le Trèfle, par exemple, dont l'état écologique est indiqué comme très bon, est actuellement à sec. Il demande si le fait d'être à sec est un bon état écologique.

**Madame FESNEAU** précise que l'état écologique est global. Il comprend la qualité biologique, mais aussi l'aspect physico-chimique.

**Madame POTIER** ajoute que cet état ne prend pas du tout en compte la présence ou l'absence d'eau.

**Monsieur RAVET** remarque que quand il y a de l'eau, l'état est très bon et il l'est aussi quand il n'y en a pas.

**Madame BROUSSEY** souligne que l'état écologique représente aussi l'état biologique, notamment tout ce qui concerne les poissons. Typiquement, si le cours d'eau est à sec une année, l'indice poissons sera forcément mauvais quand il sera mesuré.

**Monsieur RAVET** précise qu'il ne parlait pas des poissons, mais des petites bêtes. Tout le monde se fiche des poissons. Les petites bêtes sont importantes et il n'est pas possible de réaliser des analyses dans une rivière complètement à sec 5 ou 6 mois de l'année. Si tout est mis en vert, c'est fatigant.

**Monsieur BOURRY** ajoute qu'en plus d'être à sec, il faut prendre en compte aussi l'absence d'écoulement qui empêche la dilution et conduit à une augmentation de la toxicité. Le rapport mentionne que lorsque les molécules recherchées sont passées de 75 à 185, notamment à Saint-Germain-de-Lusignan, le constat est devenu mauvais. Tout dépend donc aussi du nombre de molécules recherchées.

**Madame POTIER** le confirme.

**Monsieur BOURRY** demande si, dans l'ensemble de cette recherche, 75 molécules sont recherchées ou plutôt 185.

**Madame FESNEAU** précise qu'il ne s'agit pas d'une recherche de NCA Environnement, mais des indicateurs Agence de l'eau. NCA Environnement ne réalise pas les analyses ni les prélèvements. Il faut le redire. Vingt-quatre stations sont réparties sur l'ensemble du bassin. D'autres cartes ont été réalisées, mais pour l'état écologique, cinq polluants sont spécifiques comme étant des indicateurs. Tous ne sont pas recherchés.

**Monsieur BOURRY** remarque que ceux dont il était question dans la présentation sont surtout des herbicides.

**Madame FESNEAU** indique que les polluants choisis comme spécifiques sont ceux retrouvés le plus fréquemment dans les masses d'eau. C'est la raison pour laquelle ils ont été choisis comme indicateurs. Ils ne sont pas forcément à usage agricole, certains sont aussi utilisés par les particuliers. Cela permet d'avoir des indicateurs pluriactivités.

**Madame BENNEVAUD** demande si l'état des lieux présenté dans le rapport est bien le même que celui présenté sur le site du SIE, l'état des lieux réalisé en rapportage à la DCE.

**Madame FESNEAU** le confirme.

**Madame BENNEVAUD** remarque que le rapport de NCA Environnement contient des paramètres DCE indiqués avec les classes qui ne sont pas des paramètres DCE.

**Madame POTIER** précise que la DCE ne les prend pas tous en compte.

**Madame BENNEVAUD** ajoute que DCO, NPK ne sont pas des paramètres de la DCE. Une confusion est possible avec les paramètres de classes de SEQ-Eau. Ce point est à clarifier, car bien que figurant sous DCE, il ne s'agit pas de paramètres DCE.

**Madame POTIER** confirme que certaines analyses prennent en compte DCO, mais il ne s'agit pas d'un paramètre DCE.

**Madame BENNEVAUD** ajoute que la classification SEQ-Eau pourrait peut-être être utilisée.

**Monsieur RAVET** demande, en forme de provocation, si la carte sera refaite. Celle-ci restera dans les annales et il l'encadrera chez lui.

**Monsieur OZOG (EPTB Charente)** rappelle que ces cartes ne sont pas issues d'études réalisées par le bureau d'études, mais par l'Agence de l'eau. Les cadres et les protocoles suivis aboutissent à cette carte, qui ne peut pas être modifiée.

**Monsieur BOURRY** souligne que dans le rapport, il est indiqué que la Seugne et ses affluents présentent des caractères physico-chimiques caractéristiques d'un bon état écologique. Pourtant quand, en amont de Jonzac, on trouve 50 km à sec, des questions se posent.

**Monsieur RAVET** confirme que le Mortier, le Nobla, le Villier et la Viveronne sont tous à sec actuellement. Sur la rive droite, tout est à sec depuis quelques mois, même si c'est indiqué en état moyen.

**Madame BROUSSEY** rappelle que ces cartes sont réalisées dans le cadre du rapportage à l'Europe par rapport à l'évolution des cours d'eau sur l'ensemble du territoire national. L'Agence de l'eau effectue un certain nombre d'analyses et collecte les analyses réalisées par d'autres partenaires et notamment, souvent, les Conseils départementaux. Toutes ces informations collectées sont ensuite traitées pour être mises sous forme cartographique. Cette présentation utilise trois années consécutives de données pour voir l'état sur ces trois années. Sur la moyenne de ces trois années, en effet, le Trèfle ressort en bon état.

**Madame POTIER** précise que la carte correspond à l'année de référence 2015, soit les années 2013, 2014 et 2015.

**Madame BROUSSEY** demande si, de 2013 à 2015, le Trèfle était à sec.

**Monsieur RAVET** confirme qu'il l'est tous les ans.

**Madame BROUSSEY** indique qu'il faut ensuite rentrer plus dans le détail. Toutes les mesures ne sont pas forcément prises sur toutes les stations. Il est possible par exemple qu'une station du Trèfle ne prenne pas de mesures biologiques. Il en ressort donc un bon état écologique, mais sans avoir mesuré les indicateurs biologiques. C'est possible et pour le savoir, il faut rentrer un peu plus dans le détail pour voir les analyses réalisées par station. Un biais apparaîtra alors peut-être dans la réflexion, en l'absence d'analyses biologiques. Si les analyses biologiques ont été réalisées, elles permettent souvent de refléter notamment l'état quantitatif. Si un cours d'eau est à sec et qu'une analyse soit poissons soit invertébrés existe, elle est considérée comme mauvaise en raison de l'assec. Il faut vraiment rentrer dans le détail pour le voir.

**Monsieur RAVET** comprend bien et est capable de l'entendre, même à son âge. Le problème est que la carte restera dans les annales et sera utilisée. C'est dommage, car elle ne reflète pas la vérité. Tous les affluents en rive droite du Trèfle sont à sec en ce moment. Les vairons n'ont pas frayé, car il n'y a pas d'eau, donc l'état écologique n'est pas bon. Il faut le mettre en médiocre ou en mauvais. Il ne reproche rien à personne et si les indicateurs ont été produits au moment où il y avait de l'eau, le Trèfle est très bon, avec un très grand pouvoir de reproduction. Des milliers de brochets ont été braconnés cette année et rien n'a pu être fait pour les sauver, parce que la reproduction est bonne. Toutefois, si la reproduction est bonne en février/mars, ils claquent tous en juillet sur la berge. Il est gênant que cette carte reste dans les annales.

**Monsieur OZOG** rappelle qu'il s'agit d'une proposition de rapport intermédiaire, dans l'objectif d'échanger et que chacun, en tant qu'élément du territoire, apporte sa vision. Ces modifications pourront être apportées afin que mi-novembre, un nouveau document soit validé auquel chacun adhère et non pas quelque chose d'imposé.

**Monsieur RAVET** ajoute qu'il ne souhaite pas imposer une vision, mais que le président du syndicat est présent et peut en parler mieux que lui.

**Monsieur OZOG** note que chacun devra retravailler sur cet élément, pour que la carte corresponde à la réalité.

**Madame FOCKEDEV (ASCO)** demande si un rapport existe entre l'état écologique et le nombre de captages et de forages sur la zone.

**Monsieur OZOG** précise que tous ces éléments seront croisés et apparaîtront dans le diagnostic.

**Madame BROUSSEY** remarque que cette carte ne pourra pas changer. Des éléments de compréhension pourront être apportés et un chapitre portera sur l'état quantitatif, où il est à espérer que le Trèfle ressortira en rouge, avec de nombreux assec. Si cette carte ne fait pas ressortir des assec, il faudra en effet la changer, mais il ne sera pas possible de changer la carte d'état écologique. Des commentaires pourront être apportés, mais la carte en elle-même restera inchangée.

**Monsieur RAVET** indique que c'est la raison de son énervement. Les différents cabinets utiliseront cette même carte pendant les cinquante prochaines années.

**Monsieur SIROT (EPTB Charente)** propose de considérer cette carte au regard d'autres données présentes dans l'état des lieux, issues du réseau ONDE, des diagnostics réalisés dans le cadre des PPG à partir d'études récentes de diagnostic hydromorphologiques. Il faut apprécier cet ensemble de données. Le niveau de chaque donnée prise séparément n'est peut-être pas représentatif du territoire, mais il faut voir de manière globale, avec les autres données et connaissances.

**Monsieur RAVET** suggère d'écrire clairement sur la carte les conditions de son obtention. Ce serait important, car selon l'état des milieux ou la période, tout peut changer. Pour faire en sorte d'éviter les erreurs, il faudrait indiquer les conditions d'obtention de la carte, comme toute mesure.

**Madame BROUSSEY** ajoute qu'il faut voir ce qui est mesuré. L'absence d'indicateurs biologiques joue aussi.

**Madame FOCKEY** demande si les acronymes utilisés pourraient être indiqués en entier. Elle ne sait pas ce que signifie PPG.

**Monsieur SIROT** indique qu'il s'agit du Plan Pluriannuel de Gestion.

**Madame FESNEAU** poursuit la présentation sur l'évolution des teneurs en nitrates.

**Monsieur RAVET** demande où se situe le captage des Puits de Chez Drouillard.

**Madame POTIER** précise qu'il se situe en limite du bassin versant du Trèfle sur le secteur de la Charente.

**Monsieur BOURRY** souligne un problème de cohérence et demande comment un indice biologique global peut être très bon et un indice poissons mauvais.

**Monsieur RAVET** se permet de constater que la station d'épuration les pollue. Les nitrates et phosphates sont pris par la station et transférés dans les boues agricoles. La station fonctionne bien.

**Monsieur BOURRY** reconnaît qu'il n'y a pas d'assec en aval de Jonzac en raison d'un apport anthropique d'eau.

**Monsieur RAVET** ajoute que 1 500 m<sup>3</sup> d'eaux usées arrivent de la ville de Jonzac.

**Monsieur BOURRY** mentionne aussi les thermes et le pompage pour le plan d'eau.

**Monsieur BOURRY** précise que cela explique la différence dans la composition de l'eau entre l'été et l'hiver à Saint-Germain-de-Lusignan.

**Monsieur RAVET** remarque qu'en l'absence de crues et de nettoyage en 2016 et 2017, l'indice biologique et le reste ne doivent pas du tout correspondre.

**Monsieur RAVET** constate que cette carte parle. Partout où il n'y a pas d'assèchement à partir de Jonzac jusqu'aux confluents avec la Charente, c'est presque du bonheur et un peu du malheur au-dessus.

**Madame POTIER** confirme que cette carte du contexte piscicole est assez globale et a pris en compte, au niveau de la qualité physico-chimique, biologique, le peuplement piscicole et toute la pression

existante au niveau des différentes masses d'eau. Elle donne un état assez global. Ensuite, a été mis en avant le fait que l'état dégradé des masses d'eau est essentiellement en lien avec les obstacles pouvant se trouver sur les cours d'eau, ainsi que les assec récurrents. Ces deux paramètres sont deux facteurs essentiels de la dégradation du contexte piscicole.

**Monsieur RAVET** remarque que le fait d'étudier les masses d'eau souterraines sur cette superficie permettrait aussi de rire. Il existe aussi des canicules.

**Monsieur BRICHET (FDAAPPMA 17)** note que la photographie proposée est toute récente et ne date pas de quinze ans.

**Madame POTIER** le confirme.

**Monsieur RAVET** souligne que plus la période étudiée est longue, plus les problèmes sont dilués.

**Madame POTIER** est d'accord. Elle confirme que l'étude est très récente et pas encore validée.

**Monsieur BRICHET** indique l'existence du site de l'ORE, qui récupère toutes ces données, en linéaire par la Fédération et par le réseau ONDE de l'AFB. Les résultats sont bien lisibles et très parlants.

**Madame POTIER** confirme que NCA Environnement a récupéré ces données aussi. L'ORE produit un état année après année, regroupé ici sur plusieurs années.

**Monsieur BRICHET** propose d'ajouter un lien renvoyant sur le site.

**Madame POTIER** indique que le rapport précise toutes les sources de données. On observe que, sur les dix années, ce débit n'a pas été respecté sur cinq années.

**Monsieur RAVET** propose de préciser qu'il s'agit de la Lijardière.

**Madame POTIER** approuve.

**Monsieur GUINET** demande pourquoi la Lijardière.

**Madame POTIER** précise que ce point nodal a été défini depuis de nombreuses années.

**Monsieur BOURRY** ajoute que depuis quinze ans, les associations demandent une révision des points nodaux et ne reçoivent pas de réponse.

**Monsieur BRICHET** remarque qu'il y a toujours de l'eau à la Lijardière.

**Madame BROUSSEY** note que même s'il y a toujours de l'eau, le DOE n'est quand même globalement pas respecté.

**Monsieur SIROT** rappelle que ce point fait écho à d'autres débats dans d'autres instances, notamment au niveau de la Commission locale de l'eau où un SAGE est en cours de rédaction. Une discussion en cours sur la révision de seuils et de points de gestion, avec certains bassins visés prioritairement, comme la Seugne et d'autres bassins, notamment dans le cadre des dispositions SAGE. Ce débat se mène à d'autres niveaux, dans d'autres instances pour d'autres documents ayant plus de portée réglementaire en matière de planification qu'un programme d'action opérationnel pour le territoire.



**Monsieur RAVET** indique que ce lieu est le seul où les associations peuvent dénoncer ces faits. Le sujet de la Lijardière revient à chaque réunion et ce n'est pas grave, cela peut durer encore quatre ou cinq ans.

**Monsieur GUINET** demande si des propositions ont été avancées.

**Monsieur RAVET** confirme qu'une proposition est la création de deux secteurs, un pour gérer l'eau disponible entre Jonzac et les confluent, l'autre au-dessus. Celui au-dessus pose de gros problèmes, car si un point de référence est créé dans la Seugne amont, de nombreuses personnes ne pourront plus irriguer. Il comprend tout à fait ce combat entre ceux qui ont besoin de l'eau et ceux qui la regardent passer. Il est néanmoins totalement faux et surtout irréaliste de dire que tout doit être géré par la Lijardière. Toutefois, on n'y peut rien. Des gens peuvent casser leur croute en amont de Jonzac aussi. Cette contradiction existe.

**Monsieur GUINET** remarque que ce discours est understandable, mais que dans la réalisation d'un état des lieux, il s'agit d'une photo objective d'un territoire. On ne peut donc pas gommer le fait que l'objectivité passe par des chiffres qui dérangent. Il n'est pas question de caricature, mais d'objectivité. Aller dans l'objectivité induit de réaliser des points de contrôle, de mesure, représentatifs d'un territoire. Ou alors tout projet est suspect. Cela peut remettre en cause la sincérité d'un état des lieux. Il ne sait pas comment sortir de cette situation.

**Monsieur RAVET** indique que les chiffres de débit à Saint-Germain-de-Lusignan sont connus, officialisés, départementalisés. La règle métrique à Saint-Germain-de-Lusignan pourrait être utilisée. Ces chiffres existent, ils sont envoyés à Rochefort ou ailleurs. À l'heure actuelle, pourtant, les us et coutumes sont la Lijardière, tout est fait par rapport à la Lijardière, mais il faut considérer l'honnêteté de l'étude.

**Monsieur BOURRY** note qu'à Saint-Germain-de-Lusignan, le soutien d'étiage est anthropique. Il faudrait que ce soit encore plus en amont.

**Madame BENNEVAUD** souhaite apporter quelques précisions par rapport à la Lijardière qui sert en effet d'indicateur de gestion conjoncturelle.

**Monsieur RAVET** remarque qu'elle n'entend pas cette information pour la première fois.

**Madame BENNEVAUD** le confirme. Elle souhaite néanmoins ajouter que la Lijardière est actuellement l'indicateur de gestion conjoncturelle du bassin. Il est certain, et pas seulement sur la Seugne, sans se voiler la face, que certains indicateurs sont peut-être localisés de manière peu pertinente pour l'ensemble du bassin. C'est probablement le cas de la Lijardière et cela a déjà été souligné. Il est certain que l'État a initié un travail de redéfinition d'indicateurs potentiels sur certains bassins.

**Monsieur RAVET** est surpris que l'État ait démarré et demande que ce soit noté.

**Madame BENNEVAUD** confirme que cela a démarré l'année dernière. Des réunions par bassin pour quatre bassins ont été organisées, pour recueillir toutes les informations possibles sur les bassins. Suite à ce recueil, une étude est en cours pour voir si les indicateurs actuels sont bien placés ou non pour l'ensemble du bassin et, s'ils ne le sont pas, pour en définir de nouveaux, ce qui signifie de définir aussi des seuils derrière. Ce n'est pas si simple. Ce travail de longue haleine a été initié par le Préfet dès l'an dernier avec ces réunions par bassin auxquelles la majorité des personnes ici présentes ont sans doute assisté.

**Monsieur RAVET** remarque qu'il manque Madame Bonacina.

**Madame BENNEVAUD** précise que Madame Bonacina présente ses excuses pour son absence. Une présentation de l'état d'avancement de ce travail sera réalisée au prochain Comité consultatif.

**Monsieur GUINET** ajoute que cette déclaration de la DTTM doit rentrer dans l'état des lieux.

**Madame BENNEVAUD** le confirme.

**Monsieur OLIVIER (DREAL)** souligne la confusion entre la notion de DOE et la gestion des prélèvements. Le DOE donne l'état a posteriori, il n'est pas utilisé pour la gestion. Pour compléter sur les DOE, avant le cycle du nouveau SDAGE, une étude hydrologique a été réalisée en 2013 pour vérifier la cohérence des DOE. Cette étude a conduit à désigner 100 stations à réviser sur l'ensemble de l'Adour-Garonne et 50 stations ont été rajoutées suite aux demandes des acteurs locaux. De mémoire, la Seugne n'en faisait pas partie.

**Monsieur RAVET** note que la Seugne est loin de Toulouse.

**Monsieur OLIVIER** indique que des bassins versants voisins sont concernés comme la Seudre par exemple.

**Monsieur RAVET** demande que soient insérées les données de 2016-2017 et ajoute qu'il sera content de revoir NCA Environnement.

**Madame POTIER** confirme que ce sera inséré.

**Monsieur GUINET** précise que Madame POTIER n'est responsable de rien.

**Madame POTIER** comptait bien insérer l'année 2017.

**Monsieur RAVET** demande si Saint-Seurin-de-Palenne, indiqué dans la présentation, se trouve à côté de la Lijardière.

**Madame POTIER** le confirme.

**Monsieur RAVET** remarque qu'ils avaient auparavant 1 m<sup>3</sup> et ont maintenant 1,5 m<sup>3</sup>.

**Madame POTIER** précise que ces seuils sont un peu différents. Il s'agit de l'arrêté préfectoral, l'arrêté sécheresse. À l'approche des débits d'objectifs, des arrêtés sont pris pour rester dans ces objectifs. On observe que la gestion conjoncturelle a été mise en œuvre cinq années sur les six dernières années, sur les différentes données collectées.

**Madame FESNEAU** poursuit la présentation sur les différents usages de l'eau.

En 2015, deux entreprises sont présentes. Celle qui prélève le plus est la Chaîne thermale du Soleil, avec près de 90 % des prélèvements en eau souterraine.

**Monsieur RAVET** précise qu'elle prélève à 1 800m. Cette eau n'est bonne ni à boire, ni pour irriguer.

**Monsieur BOURRY** demande ce que devient cette eau.

**Monsieur RAVET** informe qu'elle retourne au milieu naturel après passage dans la lagune.

**Monsieur BOURRY** note qu'elle passe donc dans la Seugne en été.

**Monsieur RAVET** remarque qu'elle y passe pratiquement toute l'année.

**Monsieur BOURRY** ajoute que la Seugne serait en assec en l'absence de tous ces apports.

**Monsieur RAVET** précise que ce ne sont pas les thermes qui mettent de l'eau dans la Seugne. Un apport existe en effet, mais le reste ne vient pas de cette façon.

**Monsieur BOURRY** confirme que ce ne sont pas seulement les thermes, mais aussi la station d'épuration et l'alimentation du plan d'eau. Il n'existe pas d'autre alimentation dans la Seugne.

**Monsieur AGAT (CA17)** rappelle que cette eau a été pompée et il fallait que les villes rejettent leur eau, qui finit forcément dans la rivière.

**Monsieur BOURRY** remarque qu'il ne s'agit pas d'une alimentation par la nappe d'accompagnement.

**Monsieur RAVET** n'est pas sûr que toute l'eau soit pompée dans la nappe de pompage.

**Monsieur AGAT** constate qu'avant l'irrigation, la ville de Jonzac buvait et rejetait l'eau dans la rivière.

**Monsieur RAVET** ajoute que les thermes n'existaient pas.

**Monsieur RAVET** précise qu'il s'agit de 1 million de mètres cubes.

**Monsieur AGAT** dément en citant l'information de 150 000 m<sup>3</sup> industriels.

**Monsieur RAVET** parle des quantités sur l'année et non par mois.

**Monsieur AGAT** demande à revoir la diapositive précédente.

**Madame POTIER** indique qu'il s'agit bien des données annuelles.

**Monsieur RAVET** ajoute qu'il existe deux forages d'eau chaude, non seulement la Chaîne thermale, mais aussi le chauffage des Antilles de Jonzac.

**Madame POTIER** confirme que ces données proviennent de l'Agence de l'eau.

**Monsieur RAVET** demande si cela ne concerne que l'eau potable.

**Madame POTIER** indique qu'il s'agit de l'industrie.

**Monsieur RAVET** précise donc que cela concerne la Chaîne thermale et l'eau industrielle qui remplit les Antilles. Il faut que le cabinet se rapproche de la SAUR ou de VEOLIA.

**Monsieur OZOG** remarque que ces données ont été déclarées à l'Agence de l'eau.

**Madame BROUSSEY** ajoute que les volumes sont déclarés à l'Agence de l'eau, soit sur le volet industriel et une partie ressort en effet ici, soit, si les forages sont considérés comme eau potable, ils

ressortiront, au niveau des redevances Agence de l'eau, dans la catégorie eau potable, donc sur la carte précédente.

**Madame PAULET (EPTB Charente)** demande si, sur la diapositive précédente, sur la partie eau potable, même si les captages de Saint-Hyppolyte et Coulonges ne sont pas sur le bassin, il faudrait au moins mentionner qu'on est sur un territoire où il y a un bassin d'alimentation de captages.

**Madame FESNEAU** remarque que la présentation ne reprend pas tous les éléments du rapport.

**Monsieur RAVET** constate que le nombre de membres est faux.

**Monsieur BRICHET** demande si les associations considérées sont bien Jonzac, Pons et Saintes.

**Madame FESNEAU** précise qu'il s'agit de Jonzac, Les Pêcheurs Barbeziliens et Les Pêcheurs d'anguilles de la Seugne.

**Madame BENNEVAUD** s'interroge sur les ZPF indiquées dans le rapport qui ne mentionne pas le captif. Le SDAGE liste les ZPF et le rapport les reprend, mais en oubliant le captif.

**Madame FESNEAU** en prend note.

**Madame FESNEAU** indique qu'il s'agit des grandes tendances pour la commune. La partie en violet indique la viticulture, mais ne signifie pas que 100 % de la commune est en viticole.

**Monsieur POMMIER (CA17)** demande si concernant l'évolution des cultures sous contrat, en termes de surface.

**Madame FESNEAU** souhaiterait les avoir et les a demandées aux coopératives, mais chacun a son secteur économique très concurrentiel. Si quelqu'un a cette information, NCA Environnement est preneur.

**Monsieur POMMIER** précise que la majorité de ces cultures sous contrat le sont grâce à une sécurisation d'accès à l'eau. C'est la raison pour laquelle les informations stagnent sur ces cultures.

**Madame FESNEAU** en a parlé avec le négoce, qui confirmait que l'accès à l'eau permet de sécuriser les rendements. Les cultures sous contrat ont un objectif de rendement compris dans une fourchette. Si l'exploitant ne peut pas atteindre ce rendement, il ne va pas être sollicité pour la mise en place d'une culture sous contrat. Les exploitants qui pratiquent l'irrigation seront donc privilégiés par rapport aux autres.

**Monsieur POMMIER** explique que c'est la raison pour laquelle ce type de cultures de niche fonctionne bien avec un accès à l'eau.

**Monsieur POMMIER** indique que ce type de données peut être obtenu avec le travail fait par l'OUGC. Il sera possible de les obtenir au fil des années et il dispose à partir de 2015, des surfaces irriguées concrètes et analysées année par année. Depuis 2011, le détail entre irriguées et non irriguées n'est pas disponible.

**Madame POTIER** souhaite savoir si cela signifie qu'il pourrait lui fournir des données de surfaces irriguées actuellement.

**Monsieur POMMIER** le confirme. Cela reste novateur, donc il ne peut pas le fournir au fil des années, mais à partir de 2015, il commence à avoir les surfaces irriguées.

**Madame FESNEAU** indique qu'en contactant l'OUGC, elle a obtenu des surfaces, mais rattachées au siège d'exploitation, c'est-à-dire à la commune.

**Monsieur POMMIER** confirme qu'il peut fournir le même type de données, rattachées à l'échelle de l'exploitation, sur le concept de l'OUGC. Il essaie de les obtenir pour les parcelles, mais pour l'instant, c'est rattaché au siège de l'exploitation.

**Madame FESNEAU** remarque que pour l'instant, il n'est donc pas possible d'avoir la donnée cartographique.

**Monsieur POMMIER** ajoute que cela donne une vision globale, générale, du bassin, mais ne donne pas des informations sur les parcelles irriguées. Les données disponibles donnent des informations globales sur les cultures et les surfaces.

**Monsieur AGAT** indique qu'un protocole est en cours avec l'État pour mettre en place des règles définissant ce qui est du captif et ce qui n'en est pas. Ce protocole étant acté, de nombreux forages vont passer au diagnostic pour vérifier dans quel prélèvement ils sont et les mettre dedans. Ce processus est long à mettre en place avec l'État pour arriver à trouver le protocole pour se mettre d'accord sur ce qui est captif ou non.

**Madame FESNEAU** ajoute que, pour tout ce qui est souterrain, ce n'est pas simple non plus.

**Monsieur AGAT** confirme qu'on n'y voit pas bien. Il signale qu'entre le Sud et le Nord de Jonzac, concernant la proportion de prélèvement, les pompages ne sont pas excessifs en amont de Jonzac par rapport à l'aval. Pour garder une proportion, l'irrigation n'est pas la cause de tous les malheurs du Trèfle.

**Monsieur RAVET** remarque que c'est vrai pour le Trèfle, mais pour ses affluents rive droite, en regardant la même carte, sur le Nobla ou le Mortier, la couleur bleue est presque absente.

**Monsieur AGAT** précise qu'en regardant la carte globale, les prélèvements sont plus après Jonzac qu'avant.

**Monsieur RAVET** note que c'est tout à fait vrai, puisqu'il y a de l'eau, alors qu'ailleurs il n'y en a pas. L'eau est pompée là où elle se trouve.

**Monsieur AGAT** ajoute qu'il ne désespère pas que de nombreux points soient retirés et passés en captif, du moment qu'ils n'ont pas d'impact direct sur le milieu visible en amont.

**Monsieur RAVET** confirme, sauf si c'est pour l'eau potable.

**Monsieur BOURRY** confirme, sauf si c'est en Zone de Protection pour le Futur. Le SDAGE prévoit un dispositif de suivi de ces nappes.

**Madame BENNEVAUD** rappelle l'existence du protocole des nappes captives spécifiant que, de toute façon, le volume actuellement prélevé dans les nappes captives pour l'irrigation n'augmentera pas. Un diagnostic doit être réalisé forage par forage, une remise aux normes. Pour illustrer, *grosso modo*, si

un forage capte 60 % en nappe captive et 40 % en nappe d'accompagnement, il est réhabilité et aura droit à ce qu'il pompait avant en nappe captive et non pas à ce qu'il prélevait dans l'intégralité.

**Monsieur BOURRY** remarque que si c'est en ZPF, il faut être sûr que cette nappe ne descende pas avec le passage des années, car cette eau n'est pas renouvelable. Elle est là pour assurer de l'eau potable aux générations futures.

**Madame BENNEVAUD** réitère que c'est la raison pour laquelle le volume prélevé en nappes captives pour la part irrigation n'augmentera pas.

**Monsieur RAVET** demande ce que désigne le toponyme n° 19.

**Madame POTIER** montre le secteur concerné et souhaiterait en connaître le nom.

**Monsieur DOUMERET** donne le nom recherché, Le Pérat.

**Monsieur BOURRY** demande si les volumes autorisés indiqués sont de 2016.

**Madame FESNEAU** précise qu'ils sont de 2015.

**Madame POTIER** remarque que ces données n'ont pas été retravaillées et ajoute qu'il s'agit de la consommation totale.

**Monsieur AGAT** demande pourquoi une carte est fournie sur les 5 mois de la campagne d'irrigation et pas une carte sur l'année.

**Madame POTIER** précise que la campagne d'irrigation se passe aussi sur une période donnée.

**Monsieur AGAT** souhaiterait une carte supplémentaire. Forcément, l'été, la consommation est importante, alors que l'AEP est continu sur l'année.

**Madame POTIER** précise que la donnée va jusqu'au 15 septembre. Il est possible de faire les deux.

**Madame FESNEAU** remarque que l'AEP sera le double, en proportion. Il serait en effet intéressant de faire les deux.

**Madame POTIER** poursuit la présentation, sur les actions déjà menées sur le bassin en lien avec la ressource en eau.

**Madame FOCKEDEV** revient au marais. Des informations sont données sur l'intérêt de l'aspect qualitatif, mais pas de l'aspect quantitatif.

**Madame POTIER** précise que ces actions sont menées uniquement sur l'aspect qualitatif. Concernant les milieux humides, une incidence existe forcément sur l'aspect quantitatif, sur lequel les milieux humides jouent un rôle très important. Il est possible de le noter, mais sans doute pas de le quantifier.

**Madame FOCKEDEV** ne demande pas qu'il soit quantifié, mais au moins exposé.

**Monsieur AGAT** demande ce que signifient les termes « agriculteur traditionnel ».

**Madame POTIER** n'a pas de définition toute prête, mais sur les marais, il s'agira d'une agriculture préservant les prairies, avec des élevages extensifs.

**Monsieur GUINET** propose d'interroger le porteur du projet.

**Madame FOCKEDEV** reprend sa remarque précédente et demande d'expliquer quel est l'intérêt quantitatif de planter des haies.

**Madame POTIER** le note.

**Madame BROUSSEY** demande sur combien de temps ces haies ont été plantées.

**Madame POTIER** précise que le programme EVA a commencé en 2000.

**Monsieur BOURRY** remarque que ces différents dispositifs sont bien décrits, mais il serait intéressant de voir la correspondance statistique, combien de contrats ont été passés par quel type d'exploitants et sur quels secteurs.

**Madame POTIER** informe que seules les surfaces lui ont été transmises par la Région.

**Monsieur SIROT** indique qu'une page du rapport liste les surfaces en hectares par type de mesures. Il sera possible à partir de là d'affiner.

**Madame PAULET** précise qu'une démarche de certification spécifique à la filière viticole existe.

**Monsieur AGAT** rappelle que le stockage de l'eau est étudié depuis plus de dix ans. Même si rien n'en est sorti, personne n'est resté les bras croisés. Ce n'est pas négligeable d'avoir une étude en cours. La prise de conscience a eu lieu.

**Monsieur SIROT** mentionne également toutes les actions de connaissance que peuvent apporter les Fédérations de pêche ou les acteurs plus État, qui sont une forme d'actions malgré tout, puisqu'il faut continuer à les porter et les financer. Il peut être intéressant aussi de les rajouter dans les actions engagées. Un certain nombre est certainement oublié de toute façon. Cette part du travail est en cours et à compléter.

**Monsieur BOURRY** remarque, concernant la localisation, le dimensionnement et la gestion de réserves, qu'un certain nombre de connaissances sont indispensables. Il faut savoir aussi à quel niveau les rivières peuvent être restaurées. Une réflexion devrait avoir lieu sur les niveaux par tronçon et par saison, pour voir quel est le flux nécessaire à une restauration de la qualité des eaux et des milieux. Le cabinet a travaillé sur une base documentaire dans laquelle ces informations n'existent probablement pas, mais certains SAGE commencent à y réfléchir. Auparavant, a été mis en évidence le lien existant entre le niveau des nappes et les flux de surface. Il serait indispensable d'avoir des corrélations entre le niveau des nappes d'accompagnement et les flux superficiels, dans une première étape. Cela viendra peut-être dans la phase diagnostic, mais ces informations paraissent indispensables pour la suite des travaux.

**Madame BROUSSEY** rappelle que cette étude est un projet de territoire. L'objectif est bien d'établir un diagnostic et de connaître les actions mises en place derrière. Il ne faut toutefois pas mélanger. Cette étude est bien un projet de territoire. Les études dont il est question, qui peuvent être la mise en place d'un débit minimum biologique, sont plus au niveau du SAGE qu'à celui d'une étude projet de

territoire. Un débit minimum biologique demande une étude longue et ne peut se retrouver au sein du projet de territoire.

**Monsieur BOURRY** insiste sur le fait qu'il faut savoir les rivières que l'on veut et à quel niveau il est souhaitable de les restaurer.

**Monsieur SIROT** précise qu'en effet, le SAGE pourrait comporter des orientations définissant, sur certains secteurs du bassin versant de la Charente, là où un enjeu doit être travaillé prioritairement sur la définition de débits minimum biologique. C'est l'orientation globale de planification du grand bassin. Ensuite, pour la mise en œuvre concrète de l'action et pour savoir qui porte l'action de débits minimum biologique de façon plus contractuelle dans un programme, pourquoi ne pas l'envisager aussi dans le cadre d'un programme d'action opérationnel avec un porteur identifié, un financement et un délai de réalisation. Il est possible de voir les deux niveaux, celui de la planification ou orientation globale SAGE et celui contractuel local dans le cadre de programme d'action opérationnel.

**Monsieur GUINET** ajoute que cela pourrait être sur des zones géographiques repérées comme sensibles.

**Monsieur BOURRY** en déduit que le volet quantitatif du SAGE est quand même le projet de territoire.

**Monsieur SIROT** précise que ce n'est pas le seul élément, le volet quantitatif du SAGE en comporte de nombreux. Beaucoup d'éléments de connaissance ont été identifiés comme manquants dans le cadre du SAGE, de définition de nouveaux seuils, de nouvelles références qui ne sont peut-être pas adaptés en fonction des territoires. Ces éléments sont souvent remontés dans la concertation pour l'élaboration du SAGE. D'autres mesures sont en lien avec les milieux aquatiques, l'aménagement des versants, qui ont un impact direct sur le volet quantitatif. Le SAGE, tel qu'en cours de rédaction aujourd'hui, comporte 84 dispositions et 5 règles. Un grand nombre ont un lien plus ou moins direct avec la gestion quantitative, qui reste l'enjeu majeur à l'échelle du grand bassin versant de la Charente. Les éléments sont nombreux, il est difficile de résumer l'ensemble à uniquement des projets de territoire. Un projet de territoire est un levier d'action et d'intervention sur certains territoires et non l'unique clé d'entrée d'un SAGE.

**Monsieur DOUMERET** rappelle que le Syndicat de la Seugne en Haute Saintonge se penche actuellement sur une étude dans l'objectif d'aboutir à un PPG qui étudiera les thématiques plus en profondeur sur la continuité écologique et toutes les thématiques en lien avec le SAGE. La deuxième phase d'étude va aboutir à une DIG permettant d'intervenir sur le domaine privé puisque l'on sait déjà que la Seugne est classée en domaine non domaniale. L'étude en cours définira tout ce plan pluriannuel en lien avec la qualité de l'eau à proprement parler.

**Monsieur SIROT** reconnaît que cette étude diagnostic n'a pas vocation à aller aussi loin sur la partie milieux aquatiques et hydromorphologie au niveau des rivières que ce que pourra réaliser le syndicat de bassin avec son étude spécifique sur ce thème unique et central. Il faudra se nourrir de ce travail pour essayer d'orienter certaines actions du projet de territoire, afin que si elles se mettent mal ou difficilement en place dans le cadre d'un PPG, que le projet de territoire impulse ces actions.

**Monsieur RAVET** demande qui peut étudier sérieusement les nappes souterraines une bonne fois pour toutes. C'est quand même ce qui manque le plus et cela ne date pas d'aujourd'hui. Qui peut porter cela dans un projet, qui peut financer un salaire. Le haut est utilisé sans connaître le bas.

**Monsieur SIROT** remarque qu'il y a anticipation sur le programme d'actions du projet de territoire. Les pistes de travail sur lesquelles il faudra avancer sur ce territoire sont visibles. Il faut toutefois mener



les phases d'état des lieux diagnostic jusqu'au bout, partager et être d'accord sur les données d'entrée au niveau du territoire. Un travail important a été réalisé par NCA sur cet aspect, avec une production d'état des lieux très riche. L'ensemble des données a été exposé. Certaines données sont peu appréciées d'un côté, mais d'autres conviennent. L'idée est déjà que tout le monde soit d'accord sur les données d'entrée pour pouvoir avancer sur la suite.

#### IV. CONCLUSION

---

**Monsieur Claude GUINET** ne souhaite pas conclure, mais en tant que gardien de rien, sauf peut-être du temps, il confirme que le travail est en première phase d'état des lieux. Il incite chacun à contribuer selon ce qu'il représente, ce qu'il défend, auprès du bureau d'études sur des éléments qu'il pourrait posséder, étayés sur des chiffres et des sources. Tout ce qui est de l'ordre du ressenti est intéressant en termes d'analyse. Toutefois, une absence de chiffres et de sources nommées pour l'étayer conduira à d'importantes difficultés.

Sur ce territoire comme sur les autres, un maximum de transparence est indispensable. Tous ces projets peuvent être attaqués et le seront. Il est parfois un peu inquiet de constater une certaine opacité sur l'absence de chiffres ou l'impossibilité de les divulguer. Ce point demande une attention. Ces projets sont sensibles et tout le monde le sait, les préfets le savent sans doute aussi bien que les personnes présentes ici. Un maximum de transparence est requis sur ce qui est su ou peut l'être sur ces territoires. Tout le monde a à gagner sur ce point.

Clairement, la partie état des lieux est en cours. Après une autre réunion, elle débouchera sur une partie diagnostic qui croisera certains éléments de l'état des lieux. Il faudra arriver à des éléments d'action digérables, pédagogiquement acceptables. Cela implique de transformer un discours technocratique, avec des acronymes qui peuvent faire peur comme cela a été mentionné. Les ingénieurs, hydrogéologues et bureaux d'études maîtrisent ce jargon, mais demain, la population vivant sur ce territoire sera impactée. Ne pas pouvoir parler en termes clairs d'un projet conduira là aussi dans le mur.

Tout ce travail sous la responsabilité du cabinet est là pour éclairer l'assemblée. À titre personnel, il remercie NCA Environnement pour le travail considérable accompli, qui donne non pas une image avec des focales particulières, mais un film un peu au fil du temps. C'est tout à fait intéressant, parce que des tendances se dessinent. Elles étaient pressenties et l'état des lieux n'apporte pas de révélations, mais confirme des tendances qui inquiètent légitimement. Il faut s'appuyer néanmoins sur des chiffres plus récents. En squizzant 2016, les résultats sont hautement critiquables. Tout ce qui pourra être collecté en termes de données sur 2016, parmi les éléments déjà analysés afin de garantir une fiabilité, apportera un avantage.

Ce projet sera difficile et personne ne doit se le cacher. L'échéancier est raisonnable et il est à espérer que cela aboutira sur la deuxième quinzaine de novembre à un état des lieux partagé. Dans les modes démocratiques, l'unanimité n'est jamais reconnue sur tout. Le pluriel d'un consensus est des cons sans sens. Cela implique que le consensus n'est jamais une donnée fiable ni intéressante. Dans l'expression d'une démocratie, des gens ne sont pas d'accord et doivent le dire et être entendus. Le principe démocratique est que quand une majorité se prononce, alors la majorité joue la carte et en prend la responsabilité.

Il salue à nouveau le cabinet d'études, qui a permis un ressenti de ce territoire qu'à titre personnel, il n'avait pas. Les autres contributions, dans les semaines à venir, seront importantes. Il faut affiner ce regard, cet état des lieux, pour parvenir à un diagnostic, qui sera lui aussi critiquable, comme tout est

critiquable et critiqué, mais en évitant de donner le flanc, déjà, par un état des lieux tout à fait conforme à la réalité de ce territoire.

Il propose une date, pas encore finalisée, dans la deuxième quinzaine du mois de novembre, dans ces lieux. Chacun a les coordonnées du bureau d'études et peut adresser ses courriers ou téléphoner. Le bureau d'études aurait aussi intérêt à prendre connaissance des 84 dispositions et des 5 propositions de règles du SAGE. Même si elles ne sont pas validées, une philosophie générale s'en dégage et peut apporter réponse pour partie à des questions posées ce matin. Ce document ne doit pas être évacué, bien que non validé et encore hypothétique.

Il donne rendez-vous à tous sur la deuxième quinzaine de novembre dans ces lieux, avec le sourire.